



## FONDATION DE COUBERTIN

### Contrat d'accompagnement en vue de la VAE

(en application de l'art. L6353-3 du Code du travail)

Entre les soussignés :

Le candidat :

La Fondation de Coubertin / Domaine de Coubertin / 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Numéro de déclaration d'activité :

effectuée auprès de la préfecture de région de

est conclu le contrat suivant, en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le candidat vise l'obtention du titre RNCP « Artisan spécialisé en art, techniques et patrimoine »

Le présent contrat concerne l'accompagnement individuel et personnalisé à la VAE ayant pour objectif la rédaction du livret de Validation des Acquis et de l'Expérience (livret 2) pour une seule présentation jury et ce à partir de la recevabilité. L'accompagnement comprend des séances en présentiel, sur une base forfaitaire horaire de 24h se décomposant en accompagnement au livret 2 et préparation au jury de validation (avec ou sans mise en situation professionnelle).

Le candidat s'engage à effectuer lui-même dans les délais les travaux VAE qui lui sont demandés afin de déposer les livrets dans les délais impartis par le certificateur.

Le candidat s'engage à respecter le présent contrat : présence, remise de travaux entre deux séances, signature feuille d'émargement.

Souscrire l'accompagnement VAE ne présage en rien l'obtention de la certification, le détenteur de l'expérience étant le candidat.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Le programme de prestation figure en annexe du présent contrat.

## **ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Les prestations d'accompagnement, mises en œuvre dans le cadre de ce contrat, relèvent des actions de formation entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle définies à l'article L6313-1 du Code du travail. L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

La prestation comprend : (programme : un entretien, des ateliers méthodologiques, etc.). Sa durée totale est fixée à : 24 h (forfait).

## **ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT**

Le présent contrat prend effet à compter du.../.../202..., pour s'achever au.../.../202... La prestation doit se dérouler au cours de cette période de validité (3 mois maximum à compter du premier rendez-vous d'accompagnement). L'accompagnement est organisé pour un effectif de 6 candidats. Les conditions générales dans lesquelles l'accompagnement est réalisé, notamment les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le prestataire, sont détaillés dans le programme d'accompagnement joint au présent contrat.

## **ARTICLE 4 : DÉLAI DE RÉTRACTATION**

À compter de la date de signature du présent contrat, le candidat dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu « à distance »). Il en informe le prestataire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat.

## **ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Le prix de la prestation d'accompagnement est fixé à 2850 euros TTC.

Le candidat s'engage à verser au prestataire la totalité du prix susmentionné ou une partie du prix susmentionné à hauteur de..... euros. La différence d'un montant de..... euros est acquittée par(nom et adresse du financeur).

Tout accompagnement amorcé est dû. Le candidat s'engage dans à effectuer les formalités qui lui incombent pour le règlement de la prestation en validant la fin de l'accompagnement dans un délai de 4 jours maximum sur son compte CPF. Des sanctions sont possibles si le stagiaire n'honore pas cette obligation et que la prestation a été dument réalisée.

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement de la somme susmentionnée de..... euros incombant au candidat sont les suivantes :

- après un délai de rétractation de dix jours, le candidat effectue un premier versement d'un montant de..... euros. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le candidat ;
  - le paiement du solde, à la charge du candidat, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'accompagnement, selon le calendrier ci-dessous :
- ..... euros le .../.../ 202.... ; ... euros le.../.../ 202....

Le paiement est effectué par chèque bancaire ou CCP, virement, à l'ordre du prestataire..

**ARTICLE 7 : RÉSILIATION DU CONTRAT**

En cas de résiliation par le candidat du présent contrat par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon du candidat pour motif autre que la force majeure dûment reconnue aucune somme ne lui sera remboursée par le prestataire.

**ARTICLE 8 : SECRET PROFESSIONNEL**

Le centre est tenu au secret professionnel sur tous les documents, travaux dont il aurait eu connaissance lors des échanges ou sur les écrits et travaux remis pour l'établissement de son livret. Application de la RGPD

**ARTICLE 9 : FORMALITES DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT**

En fonction de la réglementation en vigueur, le candidat se verra remettre une attestation ou bilan de l'action VAE, sa ou ses feuilles d'émargement

Fait en double exemplaire, à....., le.....

Pour le candidat  
(nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation  
(nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet



## FONDATION DE COUBERTIN

### **Accompagnement à la VAE** **Validation des acquis de l'expérience**

#### **PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience le titre : Artisan spécialisé en art, techniques et patrimoine » enregistré au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle de France Compétences. Le référentiel est téléchargeable sur le site de la Fondation de Coubertin : [www.coubertin.fr](http://www.coubertin.fr)

#### **PRE-REQUIS :**

Le dispositif est ouvert à toute expérience (activité salarié, bénévolat, mandat, etc.) permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée sans durée minimum d'expérience.

#### **OBJECTIFS PROFESSIONNELS DU CANDIDAT :**

Obtenir la certification professionnelle  
Valider un niveau de responsabilité  
Faire reconnaître ses compétences  
Evoluer professionnellement (augmentation, mobilité interne, promotion)  
Changer d'emploi  
Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification  
Valoriser son expérience et développer sa confiance en soi

#### **DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION :**

De 6h à 24h en présentiel ou en distanciel  
En individuel, collectif ou mixte  
Les sessions collectives sont limitées à 6 personnes

#### **LIEU :**

A la Fondation de Coubertin, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou via une plateforme de visio conférence.

#### **ACCESSIBILITE :**

L'accompagnement est accessible aux personnes porteuses de handicap.  
En collaboration avec les acteurs du handicap, des ajustements pourront être mis en place, le cas échéant.

**MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :**

Entretien individuel  
Travaux collectifs  
Recherche documentaire  
Partage d'expériences  
Simulation à l'oral

**MODALITES D'EVALUATION :**

Dépôt du livret 2 avec l'ensemble des éléments de preuves et entretien de validation avec le jury de certification  
Selon la certification visée : épreuves pratiques en présentiel

**VALIDATION :**

Certificat de réalisation  
Validation partielle, totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation  
Chaque session fera l'objet de la signature d'une feuille d'émargement

**MODALITES D'ACCES :**

Valitation du Livret 1 et signature du contrat d'accompagnement.

**DELAJ D'ACCES :**

Inscription maximum 20 jours ouvrés avant le début de l'action.

**DATES :**

Selon vos disponibilités pour le démarrage du projet, à raison 2h/semaine pendant 12 semaines (sur la base de 24h). Ce planning pourra être adapté à vos contraintes.  
Chaque participant recevra un planning personnalisé alternant les séances collectives et individuelles, le cas échéant.

**TARIF :**

Base tarifaire /personne pour 24h en individuel : 2850€ TTC

# PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

## OBJECTIFS :

Délivrer au candidat un accompagnement méthodologique d'analyse de pratique et un appui dans l'élaboration du livret 2.

Mettre en parallèle ses pratiques professionnelles et extra-professionnelles et le référentiel de la certification visée.

Identifier les éléments de preuve qui compléteront le dossier.

Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle.

## PROGRAMME :

1. Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur
2. Présentation du livret 2 délivré par le certificateur et de ses attendus
3. Identification des compétences liées aux expériences diverses en lien avec la certification visée
4. Appropriation du référentiel de compétences de la certification visée
5. Repérage des activités significatives et point d'attention sur les compétences à consolider
6. Analyse des situations vécues
7. Accompagnement à l'écriture réflexive, à la formalisation des expériences pertinentes, à la construction d'une argumentation, à l'utilisation d'un vocabulaire professionnel et adapté
8. Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle :
  - a. les attendus du jury/compétences évaluées
  - b. la posture professionnelle